

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de Stade de football Louis Nicollin – Montpellier

Sofia ALIAMET, garante désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 3 novembre 2023



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission de la garant.e	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable.....	6
Engagement du responsable de projet à l'issue de la concertation préalable	7
Actualités liées au projet et évolution(s)	8
Une information accessible principalement par des articles de presse	8
Le coût du projet revu à la hausse ; son financement rendu incertain.....	8
Des discussions relancées autour de la réhabilitation du stade de la Mosson	9
Un projet à l'avenir incertain ?	9
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	9
Le suivi des engagements du porteur de projet	10
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	13
Les arguments exprimés	13
La suite de la concertation continue	16
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet.....	16
Liste des annexes.....	17

Préambule

À la suite de la concertation préalable sur le projet de Stade Louis Nicollin, menée du 30 août au 15 octobre 2021, les responsables du projet : Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC) ainsi que la Société d'aménagement public SA3M ont décidé de poursuivre le projet.

Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue.

La Commission nationale du débat public a chargé Madame Sofia ALIAMET de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période de février 2022 à octobre 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 3 mars 2021 : La CNDP, saisie par le club Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC) et la société d'aménagement public SA3M, décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable sur le projet de stade Louis Nicollin
- 30 août au 15 octobre 2021 : concertation préalable, sous l'égide de Nicole KLEIN, et Sophie GIRAUD
- 16 novembre 2021 : Publication du [bilan des garantes](#)
- 18 janvier 2022 : Publication de la réponse des responsables du projet au bilan des garantes
- 2 février 2022 : Publication par la CNDP d'un avis portant sur la complétude et la qualité des réponses de la maîtrise d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garantes
- 2 février 2022 : La CNDP nomme Sofia ALIAMET garante de la concertation continue
- 10 novembre 2023 : Publication du premier rapport intermédiaire de la garante

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le.a garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.
- La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

- Le Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC), en tant que responsable du projet de construction du stade Louis Nicollin
- La société d'aménagement SERM-SA3M, aménageur du site d'implantation du projet de Stade Louis Nicollin : la ZAC Ode à la Mer (sur la commune de Pérols)
- D'autres acteurs sont très impliqués dans les décisions liées au projet notamment :
 - Le groupe Nicollin qui porte en majorité le financement du projet
 - La métropole de Montpellier Méditerranée : propriétaire du stade actuel de la Mosson, la métropole est impliquée dans le choix du lieu d'implantation du stade (cf. contexte), mais aussi dans les décisions politiques de construire un nouveau stade dont les financements seraient à 100% privés.

Contexte du projet :

Le projet d'un nouveau stade de football à Montpellier dispose d'un historique lié à plusieurs faits marquants récapitulés ci-après :

- L'actuel Stade de la Mosson est jugé par la maîtrise d'ouvrage comme devenant inutilisable, notamment en raison des inondations fréquentes (dont une majeure en 2014). Selon les porteurs du projet, le coût de sa remise en état et conformité avec les normes actuelles (accessibilité, accueil d'événements de football professionnel, attractivité...) est jugé trop important. Certains équipements sont ainsi jugés vétustes. Par ailleurs, selon les responsables du projet, le stade de la Mosson ne répond pas aux standards de l'économie actuelle du football. Le fait de devenir propriétaires du stade, permettrait selon le MHSC de développer leurs actifs, mais aussi de diversifier les sources de revenus (organisation de séminaires, autres manifestations sportives), mais également d'attirer de nouveaux publics.
- En 2017, la métropole de Montpellier confirme le choix de privilégier la construction d'un nouveau stade. Le site de Cambacérès est alors envisagé pour l'implantation de ce nouveau stade. Le club MHSC réfléchit alors à un premier projet de stade à cet endroit.
- En 2020, pendant la campagne des élections municipale à Montpellier, le candidat Michaël DELAFOSSE, qui deviendra ensuite maire de Montpellier, porte deux engagements : 1) Accompagner la construction d'un nouveau stade, mais privilégier un investissement 100% privé 2) Choisir un autre site d'implantation que le site de Cambacérès initialement prévu.
- En début d'année 2021, le Maire-Président de la Métropole et le Président du MSHC s'entendent sur le site d'implantation du nouveau stade, sur le site de la future ZAC Ode à la mer.

Le projet de ZAC Ode à la Mer :

- La ZAC Ode acte 1 a fait l'objet d'une première tranche d'aménagement – hormis sur un reliquat de terrain d'une surface de 14ha
- Cette parcelle de 14ha devait initialement accueillir un projet de « Shopping promenade » : un complexe de commerces, de restauration, de loisirs – projet porté par le groupe Frey. Ce complexe devait permettre d'accueillir notamment les commerces de certaines zones commerciales dans la perspective d'une requalification. Ce projet est finalement arrêté, la parcelle restante de 14 hectares devenant alors un lieu potentiel d'accueil pour le futur projet pour le stade.

Localisation du projet :



Figure 1 : Localisation du stade Louis Nicollin ([Dossier de concertation préalable](#))

Objectifs du projet selon les responsables du projet :

- Construire un nouveau stade de football, pour quitter le stade de la Mosson jugé inutilisable, et répondre ainsi aux exigences de la Ligue 1 et de l'économie actuelle du football
- Diversifier et attirer de nouveaux publics au stade
- Offrir des services et aménagements multiples : espaces de bureaux mis en location, services de restaurations, crèches, incluant la création d'un Musée dédié au sport, intégrant les collections d'objets et œuvres de Louis Nicollin.

Caractéristiques principales :

- Projet de stade, implanté au cœur de la ZAC « Ode à la mer » sur la commune de Pérols
- Le stade comprendrait 24 000 places assises, sur une emprise d'environ 7 hectares
- Les aménagements proposés par les responsables du projet comportent aussi des espaces dédiés à des activités complémentaires : commerciales, culturelles, services : musée du Sport, crèche, espaces bureaux etc.
- Le projet est présenté par ses responsables comme étant « éco-responsable » en prenant en compte les enjeux énergétiques, environnementaux, ceux liés à la gestion des déchets. La maîtrise d'ouvrage indique qu'elle souhaite obtenir les certifications BREEAM¹ et BDO²

Coût & financement :

¹ <https://batiadvisor.fr/breem/>

² <https://citae.fr/services/environnement/certifications-environnementales/amo-bdo/>

Le coût initial annoncé par les responsables du projet lors de la concertation préalable était de 180 millions d'euros.

Avec la crise économique liée à la guerre en Ukraine, depuis 2022 (hausse des prix de l'énergie, augmentation du prix des matières premières...), le coût du projet a été revu largement à la hausse.

Selon les responsables du projet, le montant global du projet est désormais estimé à 245 millions d'euros (achat du foncier, honoraires d'architecte et parkings inclus)

La répartition financière annoncée par la maîtrise d'ouvrage, au printemps 2021, était la suivante :

- Capital détenu à 85% par la Holding Nicollin, 7,5% par l'ARAC : Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie, et 7,5% par la Société d'aménagement SERM.
- Le financement serait assuré sur fond propre et capital, mais également par une dette portée par la Banque des territoires et un « pool bancaire »³

Néanmoins, l'actualité récente (été 2023), compromet nettement le financement du projet (cf. Actualité du projet plus loin dans le document).

Calendrier :

- Initialement, le calendrier envisagé prévoyait une mise en service du stade en fin d'année 2024, et le démarrage des travaux dès la fin d'année 2022.
- Ce calendrier est aujourd'hui entièrement revu par la maîtrise d'ouvrage. En raison du contexte économique (hausse des taux d'intérêts, des coûts de construction...), le coût du projet a été revu à la hausse. Le modèle financier a donc été adapté. Le financement du projet reste à ce stade incertain (cf. partie dédiée à l'actualité du projet).
- À l'été 2023, le dépôt du permis de construire est envisagé pour la fin d'année 2023
- À l'été 2023, la phase d'enquête publique est prévue pour le début d'année 2024

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable

Les garantes de la concertation préalable (Nicole Klein & Sophie Giraud) ont publié leur bilan de la concertation préalable en novembre 2021. Dans celui-ci, elles dressent un ensemble de recommandations à destination des responsables du projet de stade, dont les principales sont récapitulées ci-après.

La synthèse des demandes de précisions et recommandations adressées à la maîtrise d'ouvrage sont annexées à ce rapport intermédiaire.

Des précisions attendues sur divers sujets

- Pertinence des modes de transports envisagés, aux vues des enjeux d'accessibilité du stade, notamment lors de soirées et journées de forte affluence (ex. match au stade et concert à l'Arena)
- L'impact du projet de stade sur le modèle économique de la ZAC « Ode à la mer »
 - Les engagements concernant la sécurité lors des soirs de matches (quartiers riverains, transports en commun, abords de stade)
 - La prise en compte des propositions des publics concernant les choix architecturaux
 - L'impact de l'urbanisation liée au projet sur le système lagunaire

³<https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-pool-bancaire-3471.php#:~:text=Un%20pool%20bancaire%20est%20un,file%20ou%20resteront%20simples%20participants.>

- Les impacts environnementaux du projet : imperméabilisation des terres et compensation, renaturation du site, préservation de la qualité de l'air, évaluation environnementale du bâtiment ...
- L'élaboration d'une analyse permettant de comparer le choix des deux lieux d'implantation : Cambacérès ou Ode à la mer à travers les avantages et inconvénients de chacun de ces lieux

Des demandes concernant l'information des publics

- Porter à connaissance des documents d'information concernant les études d'impacts, mobilités, sécurité
- Transmettre des informations sur les mesures d'éco-responsabilité du bâtiment
- Évaluer l'empreinte carbone du projet et la communiquer
- Apporter des précisions concernant le coût et le financement du projet
- Mettre en œuvre des indicateurs permettant de suivre la réalisation des engagements pris en matière de « zéro artificialisation », de politique d'emploi et d'insertion et d'autonomie en matière d'eau et d'énergie.

S'agissant des dispositifs d'information et participation des publics

- Mettre en place une instance de suivi du projet, associant a minima les collectivités concernées, pour travailler à la définition des modalités de mise en œuvre du projet et mesures d'accompagnement
- A partir des éléments du plan d'accessibilité et des résultats de l'étude mobilité, organiser et animer un travail participatif avec les acteurs du territoire et les citoyens pour enrichir les actions proposées au plan mobilité
- Organiser un temps participatif dédié aux questions d'aménagement du stade et d'architecture, en partageant des propositions de scénarios et esquisses
- Proposer aux supporters et abonnés du MHSC une démarche participative aux choix de certains éléments du stade
- Poursuivre/Mettre en place un dialogue avec les commerçants du site Ode à la mer pour les associer au projet de stade et envisager des complémentarités partenariales.

Les réponses des maîtres d'ouvrage à ces différentes recommandations sont détaillées plus loin dans le document.

Engagement du responsable de projet à l'issue de la concertation préalable

La maîtrise d'ouvrage a publié un rapport pour répondre aux recommandations des garantes. Leurs réponses détaillées sont annexées à ce rapport intermédiaire.

Les responsables du projet se sont notamment engagés à mettre en œuvre 4 actions principales récapitulées ci-après :

1) Poursuivre les études

Approfondir les études de définition du projet, et identifier les mesures adaptées pour limiter les impacts environnementaux, les nuisances aux riverains, les nuisances concernant la circulation et le stationnement, l'insertion paysagère et environnementale.

2) Mettre en place un comité de suivi

La maîtrise d'ouvrage s'est engagée à mettre en place un comité de suivi des études, associant les représentants de communes de Lattes, Pérols et Montpellier Méditerranée Métropole. Ce comité de suivi viserait à suivre l'avancement des études, et mettre en œuvre des mesures pour prendre en compte les effets du projet

3) Poursuivre la concertation

Les porteurs du projet se sont engagés à conduire, jusqu'à la phase d'enquête publique, une « post concertation » pour rendre compte de l'avancement du projet et échanger avec les publics mobilisés. L'organisation d'un atelier dédié aux questions d'insertion paysagère et d'architecture a été annoncé dans le bilan de la maîtrise d'ouvrage

4) Assurer une information continue

Dans son bilan, la maîtrise d'ouvrage s'est engagée à partager largement les résultats des études menées, et les décisions prises en concertation avec les collectivités concernées. Cette information passe notamment par la mise en ligne de fiches thématiques pour approfondir certains sujets : accessibilité et stationnement, environnement et hydraulique, architecture.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Une information accessible principalement par des articles de presse

Dans le cadre de la concertation continue, peu d'éléments d'actualités ont été communiqués aux publics. Les actualités précisées ci-après ont principalement été relatées par voie de presse.

Le coût du projet revu à la hausse ; son financement rendu incertain

Depuis la concertation préalable (2021), le projet a connu plusieurs évolutions liées selon les porteurs du projet à l'actualité internationale et nationale.

Le contexte économique marqué par la guerre en Ukraine (2022) : augmentation des taux d'intérêts et des coûts de matières premières a eu un impact majeur sur le calendrier du projet et donc celui de la concertation (Cf. parties suivantes du document).

La principale évolution du projet est liée à son coût et financement. En 2021, lors de la concertation préalable, le montant estimé du projet était de 180 millions d'euros. En avril 2023 (voir l'actualité⁴ dédiée publiée sur le site du projet) ce coût a été revu largement à la hausse, avec un montant annoncé de 245 millions d'euros. La maîtrise d'ouvrage précise alors que le financement sera assuré par la Holding Nicollin, l'Agence régionale aménagement Occitanie (ARAC), la SERM et la Banque des territoires.

Or, à l'été 2023, les modes de financement semblent compromis.

En effet, au début du mois de juillet, en conférence de presse, le Président du MHSC Laurent Nicollin a annoncé que la Banque des Territoires revoyait son financement à la baisse. La garante a d'abord été informée par voie de presse, avant que le sujet ne soit abordé lors du comité de suivi du 12 juillet 2023.

La décision de la Banque des Territoires a suscité de nombreuses réactions :

- Laurent Nicollin, Président du MHSC a indiqué qu'il n'allait pas attendre plusieurs années avant de réaliser le stade, et que le projet n'était pas loin d'être « au point mort ». Il a également invité le Président Macron à soutenir les « Petits clubs 100% français »⁵. Il a indiqué que si le projet de nouveau stade n'était pas réalisé, il conviendrait de réhabiliter la Mosson, aux frais des contribuables.
- Le maire de Montpellier M. Delafosse, ainsi que Mme Delga, Présidente de la Région Occitanie ont écrit au Président Macron, en demandant un soutien à ce projet, financé sur des fonds privés, et demandant à la Banque des territoires de revenir sur sa décision⁶

⁴ <https://www.stadelouisnicollin.fr/le-budget-et-le-financement-du-projet-en-cours-de-finalisation/>

⁵ https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/montpellier-laurent-nicollin-au-stade-de-la-lassitude_59808368.html

⁶ <https://www.midilibre.fr/2023/07/11/michael-delafosse-et-carole-delga-ecrivent-a-macron-le-futur-stade-de-montpellier-est-vital-et-sera-un-formidable-atout-11335651.php>

- Une pétition en ligne a été lancée le 4 juillet 2023, intitulée « Pour la construction du stade Louis Nicollin à Montpellier ». Elle a à ce jour recueilli plus de 3500 signatures⁷
- En septembre 2023, Patricia Miralles, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire et conseillère municipale d'opposition à Montpellier indique dans Midi Libre que « *Le projet de stade à Pérols n'est pas viable* »⁸

Des discussions relancées autour de la réhabilitation du stade de la Mosson

La décision de la banque des territoires, et sa médiatisation, ont ainsi relancé les discussions autour de l'opportunité du projet mais aussi de son lieu d'implantation : certains défendant le projet de nouveau stade au sein de la ZAC Ode à la mer, d'autres invitant à réhabiliter le stade de la Mosson.

En réaction à la décision annoncée de la banque des territoires de réduire son financement, Coralie Mention, Vice-Présidente de la métropole, déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme opérationnel et à la maîtrise foncière, a ainsi invité le Président Laurent Nicollin à « Rester Pailladin »⁹, c'est-à-dire à privilégier une réhabilitation du stade de La Paillade, à la Mosson.

Le 21 juillet 2023, un collectif « Stade Nicollin, Restons Paillade » a été lancé, réunissant des personnalités politiques telles que Julia Mignacca (porte-parole EELV Montpellier) et Rhany Slimane (assistant parlementaire du député Sébastien Romes, NUPES)¹⁰

Selon ce collectif, la réhabilitation de la Mosson répondrait à la fois à des enjeux environnementaux et sociaux.¹¹

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, une pétition a été lancée au début du mois de juillet pour défendre le nouveau projet de stade de football à Pérols.¹²

En septembre 2023, le Préfet d'Occitanie soutient le projet¹³. Il indique, par voie de presse, qu'une piste serait selon lui « d'élargir le tour de table financier », pour y associer un nouveau partenaire, de type Casino. Or la commune de Pérols, où il est prévu d'envisager d'aménager le projet de stade Louis Nicollin, n'est pas classée comme station de tourisme et ne peut donc pas accueillir de Casino.

La municipalité de Pérols a déposé un dossier de candidature au label « station touristique », qui pourrait lui permettre d'accueillir un tel projet de Casino.¹⁴

Un projet à l'avenir incertain ?

A l'heure actuelle, et en raison des motifs présentés plus haut, l'avenir du projet de stade Louis Nicollin, sur la commune de Pérols, semble incertain. Par voie de presse, Laurent Nicollin Président du MHSC se déclare prêt à renoncer au projet d'ici la fin d'année 2023, si des solutions concernant le financement du projet n'étaient pas trouvées.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

⁷ <https://www.change.org/p/pour-la-construction-du-stade-louis-nicollin-%C3%A0-montpellier>

⁸ <https://www.midilibre.fr/2023/09/01/le-projet-de-stade-a-perols-nest-pas-viable-la-secretaire-detat-patricia-miralles-sen-mele-11426946.php>

⁹ <https://www.midilibre.fr/2023/07/07/restez-pailladin-ecrit-coralie-mention-a-laurent-nicollin-apres-lannonce-de-difficultes-dans-le-projet-de-nouveau-stade-a-perols-11328419.php>

¹⁰ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/un-collectif-milite-pour-la-rehabilitation-de-la-mosson-plutot-qu-un-nouveau-stade-pour-le-montpellier-herault-2109606>

¹¹ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/un-collectif-milite-pour-la-rehabilitation-de-la-mosson-plutot-qu-un-nouveau-stade-pour-le-montpellier-herault-2109606>

¹² <https://www.change.org/p/pour-la-construction-du-stade-louis-nicollin-%C3%A0-montpellier>

¹³ <https://www.midilibre.fr/2023/09/21/stade-louis-nicollin-il-ny-a-qua-montpellier-quon-peut-le-faire-defend-le-prefet-moutouh-11469117.php>

¹⁴ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/stade-louis-nicollin-perols-veut-devenir-station-touristique-pour-accueillir-un-casino-7270080>

Le suivi des engagements du porteur de projet

Pour élaborer des recommandations concernant la concertation continue, la garante s'est appuyée sur le bilan de concertation des garantes de la concertation préalable (accessible [au lien suivant](#)).

Les principales recommandations partagées aux porteurs du projet, sont récapitulées ci-après, ainsi que les actions mises en œuvre.

Les recommandations de la garante	Les actions mises en œuvre dans le cadre de la concertation continue
<p>Informar les publics des avancées du projet, jusqu'au lancement de l'enquête publique À travers des actualités régulières sur le site du projet, l'envoi de newsletters, des publications sur les réseaux sociaux du MHSC et de la métropole, ou encore des campagnes d'affichage</p>	<p>Des actualités régulières ont été publiées sur le site du projet jusqu'en fin d'année 2022 (19 actualités communiquées sur la période juin 2022 – septembre 2023), principalement pour inviter les acteurs à participer aux rendez-vous visios, pour communiquer sur le nouveau calendrier du projet, ou encore son budget et financement Plus récemment (printemps – été 2023), des actualités ont été communiquées pour revenir sur les comités de suivi, annoncer les rencontres à venir puis leur report.</p> <p>Des newsletters ont également été envoyées¹⁵ pour communiquer sur les ateliers en visioconférence (aux personnes ayant accepté de les recevoir dans le cadre de la concertation préalable)</p> <p>Cependant, aucune actualité n'a été publiée sur le site du projet de la période allant de janvier à mai 2023. La communication auprès des publics, et de la garante, a ainsi été stoppée pendant plusieurs mois.</p> <p>Les actualités liées aux incertitudes de financement, à la relance des discussions autour du lieu d'implantation du stade, aux alternatives possibles n'ont pas fait l'objet d'une communication dédiée auprès des publics, mais ont fait uniquement l'objet d'articles de presse (dont certains ont ensuite été relayés par les supporters du MHSC¹⁶)</p>
<p>Clarifier les grands enjeux du projet à travers différentes fiches thématiques</p> <p>1) <u>Mobilités, stationnement et accessibilité au stade</u></p> <p>Fiche précisant les sujets suivants : Les hypothèses de trafic (soir / journée, concomitance avec un événement organisé à l'ARENA) et la manière dont les transports en commun pourront les absorber (augmentation du cadencement du tram 3).</p>	<p>À cette date (Octobre 2023), trois fiches ont été publiées sur le site du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion hydraulique et protection de la ressource en eau - Environnement et cadre de vie - Mobilités, accessibilité et stationnement <p>Ces fiches, synthétiques, sont facilement appréhendables par les publics.</p>

¹⁵ Données fournies par l'agence accompagnant la maîtrise d'ouvrage dans le processus de concertation : envoi de 2 newsletters à une base de données de 500 contacts : juin 2022, déc 2022.

¹⁶ Plusieurs actualités ont été régulièrement relayées sur le site [« Allez Paillade »](#)

<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs mis en œuvre pour encourager l'utilisation de modes doux pour se rendre au stade, • Les modes de financement (qui finance quoi ?) • Les approches par types d'usages (temps de transport comparé : en véhicule personnel garé à l'Arena, au Zénith, en transports, en covoiturage...) • Le calendrier des travaux <p>2) <u>Enjeux environnementaux</u> Précisant les éléments suivants : Artificialisation des sols, choix et orientations en matière de consommation d'énergie, évaluation carbone du projet (en phase de construction et fonctionnement)</p> <p>3) <u>Architecture</u> Précisant les éléments suivants : Partis-pris architecturaux suite à la concertation préalable et aux réunions avec les supporters, aménagements prévus à l'intérieur du stade : musée, commerces, cheminements piétons etc. Considérations environnementales et énergétiques : végétalisation, équipements type panneaux photovoltaïque</p> <p>4) <u>Sécurité</u> Pourraient être précisés dans cette fiche les différents dispositifs de sécurité envisagés pour assurer la sécurité dans les trams les soir de match, ainsi qu'aux abords du stade (parvis principal notamment), ainsi que les modes de financements (Qui finance quoi ?)</p> <p>Des précisions ont également été demandées concernant le modèle économique du projet, et la répartition financière entre les différents acteurs concernés.</p>	<p>Néanmoins, de nombreux sujets restent à approfondir, et pourraient l'être à travers des fiches thématiques dédiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation carbone du projet - Les mesures et opérations prévues pour réduire la consommation énergétique - Les mesures incitatives mises en œuvre pour encourager les modes de déplacements actifs (vélo, marche) pour venir au stade - Les coûts des différents aménagements et opérations (transport, sécurité aux abords des stades etc.) et leur répartition financière (Qui paie quoi ?) - Le modèle économique du projet - Les mesures de sécurité prévues, les soirs de matches, à la fois aux abords du stade (parvis et quartiers alentours), mais aussi dans les transports en commun
<p>Mettre en place un comité de suivi pour associer les parties prenantes à l'évolution du projet</p> <p>Il a été recommandé qu'un tel comité puisse être associé aux grandes étapes du projet (ex. publications de nouvelles études), mais aussi qu'il puisse travailler sur la mise en œuvre du projet (gestion des flux de transport, accessibilité au stade, circulation dans les transports en commun, sécurité, choix architecturaux...), ainsi qu'aux éventuelles mesures d'accompagnement.</p> <p>Il a été également recommandé de ne pas limiter le comité de suivi aux collectivités territoriales concernées (Pérols / Lattes), mais d'y associer les parties prenantes dans leur diversité (commerçants de la zone, acteurs associatifs du</p>	<p>Le comité de suivi n'a été mis en place que très tardivement, en avril 2023.</p> <p>Il réunit les responsables du projet, la métropole Montpellier Méditerranée, les élus des communes de Lattes et Pérols, ainsi que la SA3M. Les responsables du projet ont choisi de ne pas y associer d'autres parties prenantes (associations locales, commerçants, supporters, participants actifs à la concertation préalable).</p> <p>La première réunion du comité s'est tenue le 18 avril, sans la garante qui n'a pas été informée préalablement de ce rendez-vous.</p> <p>Par la suite, deux autres comités de suivi ont été organisés le 24 mai et le 12 juillet en présence de la garante.</p>

<p>champ environnemental, supporters, participants à la concertation préalable...)</p>	<p>Des relevés de décisions ont été mis en ligne sur le site du projet.</p>
<p>Organisation d'ateliers sur les questions environnementales, d'accessibilité et architecturales</p> <p>Il a été recommandé d'organiser de tels ateliers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détailler le contenu des fiches thématiques produites par les responsables du projet en amont - Recueillir les observations et questions, ainsi que les propositions des publics <p>Il a aussi été précisé que de nombreux sujets pourraient être approfondis : aménagements nécessaires pour renforcer l'accessibilité au stade et à la ZAC Ode à la mer, mesures incitatives pour privilégier les transports en commun et modes actifs, accessibilité au stade les soirs de matches, cohabitation des usages, partis-pris architecturaux, mesures en faveur d'une réduction des émissions de CO2 etc.</p>	<p>Trois ateliers ont été organisés en visioconférence réunissant une cinquantaine de participants au total.</p> <p>Ces ateliers ont permis d'approfondir trois questions spécifiques : enjeux hydrauliques et gestion de l'eau (2 participants), enjeux environnementaux (15 participants) et le sujet des mobilités, de l'accessibilité et du stationnement (33 participants).</p> <p>Des comptes rendus ont été versés sur le site du projet.</p> <p>A date, l'atelier sur les questions architecturales n'a pas été organisé.</p> <p>Ces ateliers ont permis aux responsables du projet et à la métropole Montpellier Méditerranée de détailler les orientations prises concernant les différents sujets, et de répondre aux questionnements des publics sur certains sujets (artificialisation des sols, risque inondation, accessibilité au stade, dimensionnement du stationnement).</p> <p>L'organisation de ces rencontres en visioconférences, sur un créneau de pause déjeuner n'a pas nui à la qualité des échanges, mais n'a pas permis une forte mobilisation des publics.</p> <p>Pour certains sujets tels que l'accessibilité et les mobilités, d'autres formats de rencontres auraient néanmoins pu être privilégiés (ateliers en présentiel, visites du site prévu pour le projet et de ses abords, des zones de stationnement / transports etc.)</p>
<p>Organisation d'une visite de site sur le site d'implantation prévu pour le projet et ses abords</p>	<p>Lors du comité de suivi du 12 juillet 2023, une telle visite a été programmée pour le mois de septembre 2023, puis finalement annulée par les responsables du projet, aux vues des incertitudes concernant l'avenir du stade.</p>
<p>Liens avec le projet de ZAC Ode à la mer</p> <p>Bien que la concertation réglementaire sur le projet d'aménagement ZAC « Ode à la mer » soit terminée, il a été recommandé que les publics puissent être informés des grandes étapes de ce projet lors de la concertation continue sur le projet de stade Louis Nicollin.</p> <p>Il a été également recommandé de préciser les différentes implications des maîtres d'ouvrages : Métropole, Sa3M, et MHSC dans le projet de</p>	<p>La garante a été informée que le projet de stade Louis Nicollin avait fait l'objet de discussions dans le cadre de la concertation sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).</p> <p>Dans le cadre de la concertation continue sur le projet de stade, aucune information n'a été communiquée concernant les grandes étapes du projet d'aménagement de ZAC Ode à la mer.</p>

stade, notamment s'agissant du financement du projet mais aussi des infrastructures connexes (ex. stationnement, offre de tramways etc.)	
--	--

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

L'information auprès des publics a été assurée principalement à travers le site internet du projet, et pendant l'année 2022.

La mise à jour régulière (or début d'année 2023), la mise en ligne de relevé des échanges, de comptes rendus de réunions sur ce site est à saluer, tout comme la possibilité offerte aux publics de poser une question et d'obtenir une réponse de la maîtrise d'ouvrage, et de déposer un avis sur le projet. Il convient également de souligner que tous les avis et questions, ainsi que les réponses sont publiés et visibles de toutes et tous (voir : <https://www.stadelouisnicollin.fr/participer/consulter-questions/>)

Les trois événements de la concertation continue (ateliers visio) ont été organisés de septembre à décembre 2022. L'organisation d'événements en présentiel, sous la forme d'ateliers thématiques dédiés à l'approfondissement de certains sujets et au recueil de contributions, propositions, questions sur ces derniers, aurait sans doute permis une mobilisation plus large des publics.

En 2023, aucun événement à destination des publics n'a été organisé. L'information transmise sur le site a été succincte (actualité sur le report du calendrier, mises en ligne des comptes rendus de comités de suivi, annonce de la tenue de réunions et visites de site en septembre, puis de leur report).

En juillet 2023, l'organisation de rencontres présentiels avait été évoqué, et les responsables du projet s'étaient alors engagées à organiser des visites de site (sur ½ journée) une réunion publique d'information à Pérols (initialement prévue le 26 septembre 2023), ainsi que l'atelier dédié aux questions architecturales (octobre/novembre 2023).

Les responsables du projet ont finalement décidé d'annuler ces rendez-vous, et de les reporter à une date inconnue, en raison des incertitudes liées au financement du projet.

Or, les questions récentes : Quel financement pour le projet ? Quelles sont les différentes sources de financement entre le club, les investisseurs publics et privés ? Quel projet d'aménagement autour du stade ? Quelles alternatives, si le projet ne se réalise pas sur la commune de Pérols ? Peut-on continuer à exploiter la Mosson ? traitées par voie de presse, et par les acteurs du territoire (élu, associations) sont autant de sujets qui mériteraient d'être approfondis et mis en discussion avec le territoire dans le cadre de la procédure de concertation continue.

Cette démarche vise en effet précisément à poursuivre l'information auprès des publics, concernant les différentes étapes du projet et à les associer à son élaboration.

Les arguments exprimés

Sont récapitulés ci-après les différents arguments recueillis lors de la concertation continue, notamment au cours des trois ateliers visio organisés (dont les comptes rendus sont en ligne sur le site du projet), mais aussi publiés sur le site du projet (Rubrique « Avis » et « Questions-réponses »).

L'opportunité du projet

Concernant l'opportunité du projet, les arguments échangés portent sur le choix du site prévu pour le projet, et la possibilité de rester ou non à la Mosson.

Dans les avis en ligne, plusieurs supporters de football apportent leur soutien au projet de stade, dont ils espèrent la réalisation au plus tôt.

Au contraire, d'autres participants affirment leur souhait de voir le MHSC rester au stade de la Mosson, à condition que ce dernier soit réhabilité, et que l'offre de transports en commun pour y accéder soit renforcée.

Le choix du site de Pérols, plutôt que Cambacérès pour implanter le projet de stade a été aussi régulièrement abordés. Des inquiétudes sont partagées par les riverains des alentours du projet de stade à Pérols : pollution, nuisances sonores, stationnement sauvage, insécurité... Plusieurs avis indiquent qu'il aurait été préférable de privilégier le site de Cambacérès, ou encore de réhabiliter le stade de la Mosson.

Enfin, les questions environnementales sont également abordées par des participants et participantes, qui considèrent que le projet de nouveau stade n'est pas opportun à l'heure du réchauffement climatique, en raison de l'artificialisation et urbanisation que le projet de stade engendrerait.

Des inquiétudes concernant l'accès au stade, et l'offre de stationnement

Des participants, dont plusieurs membres du « Collectif Vie Paisible » ont régulièrement fait part de leurs inquiétudes concernant l'accès au stade et l'offre de stationnement envisagée par les responsables du projet.

Selon eux, l'accès au stade par transports en commun ou modes actifs (vélo, marche) est surévalué, par rapport au nombre de personnes qui se rendraient au stade en voiture individuelle.

Les riverains des communes environnantes (Lattes, Boirargues) font part de leurs craintes de « stationnement sauvage » dans les quartiers environnants du stade, les soirs de matches, mais aussi de congestion routière et risque de « bouchons ». Selon eux, les supporters privilégieraient ainsi les alentours directs du stade, plutôt que l'offre de stationnement prévue dans le cadre du projet (parking du stade, parking du Parc des Expositions, de l'Arena).

La commune de Lattes, dans un courrier, a partagé ses inquiétudes concernant le transit de 3 navettes par sa commune, qui pourraient « asphyxier » la circulation sur la commune, jugée déjà très contrainte.

Des questions ont également porté sur des aménagements connexes : combien coûterait l'aménagement de l'échangeur « des Levades », qui, selon les responsables du projet, vise à améliorer la desserte de l'Arena et du Parc des expositions, et par conséquent le projet Ode à la mer ainsi que le futur stade ? L'aménagement d'un ouvrage de franchissement du Lez, ferait-il partie des aménagements pour améliorer l'accès au stade ?

En réponse, les responsables du projet ont rappelé les principaux éléments suivants :

- *Il est envisagé que 30% de supporters et supportrices se rendent au stade en tram, 35% en véhicule particulier, et le reste en navettes et modes actifs.*
- *Plusieurs dispositifs seraient mis en œuvre pour inciter les supporters à privilégier les modes actifs mais aussi éviter le stationnement sauvage : billet avec place gratuite dans un parking, covoiturage, avantages commerciaux si utilisation de modes actifs etc.*
- *D'autres hypothèses pourraient être envisagées telles qu'une 3^e rotation de la ligne directe du tramway entre Circé- Place France et Ecopole pour acheminer des spectateurs supplémentaires.*
- *Le coût de l'échangeur des Levades est estimé à 2M€*



Figure 2 : Diapo présentée lors de l'atelier accès et mobilités, 13 décembre 2022

Plusieurs interrogations concernant le coût et financement du projet

Sujet d'actualité, la question du coût de l'aménagement du stade et de ses sources de financement a fait l'objet de discussions.

Des interrogations portent sur la décomposition des différents postes de dépense : coût du projet, coûts de fonctionnement, coûts du foncier, mais aussi sur les retombées économiques escomptées (Revenus locatifs, retombées fiscales pour la commune de Pérols...).

Si l'évaluation actuelle du coût du projet a été rappelée par les maîtres d'ouvrage (245M d'euros), plusieurs réponses n'ont pas été fournies, sous couvert de négociations en cours et/ou de confidentialité.

Les enjeux environnementaux en question

Des participants et participantes questionnent les responsables du projet concernant l'évaluation environnementale du projet : bilan carbone global, choix énergétiques, quantité de matériaux utilisés et choix de ces derniers.

Certains s'opposent à « la bétonisation » du site et craignent des pollutions liées aux activités du stades et alentours. Une participante pointe ce qu'elle considère être une « incomplétude » de l'étude d'impact, notamment en présence d'espèces telles que l'outarde canepetière non recensée dans l'étude.

Sur les questions environnementales, les responsables du projet indiquent que les études se poursuivront dans les phases ultérieures du projet et n'apportent pas de réponses aux questions d'évaluation des impacts environnementaux.

Des questions sur le cadre de vie et les aménagements prévus dans le stade et aux alentours

Des contributions portent sur les aménagements prévus aux abords des stades ainsi qu'à l'intérieur. La question de la sécurité aux abords du stade et dans les quartiers riverains suscite quelques craintes et interrogations.

A l'intérieur du stade, certains s'interrogent sur la façon dont pourront s'organiser les déplacements dans les cursives, sur l'ambiance les soirs de matches, et font part de leurs propositions en ce sens (augmenter l'offre de restauration, offrir des goodies, avoir des ambiances « à l'américaine »).

Au niveau architectural, quelques participants font également des suggestions : Végétalisation, éviter l'ambiance « industrielle », être exemplaire en matière de choix paysagers et environnementaux.

La suite de la concertation continue

Aux vues des incertitudes actuelles qui pèsent sur la réalisation même du projet, le porteur de projet a décidé de suspendre tous les dispositifs de la concertation continue.

A date (octobre 2023), il n'est pas possible de confirmer ou infirmer la tenue des événements initialement prévus tels que les visites de site, la réunion publique et l'atelier dédié aux enjeux architecturaux.

Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

Après une période d'absence de dialogue avec le territoire (aucune rencontre à destination des publics en 2023) il semble important de remettre en place, dès maintenant, des outils d'information et de dialogue avec les publics et parties prenantes, y compris sur les sujets qui font l'objet d'actualités par voie de presse (modes de financement du projet, opportunité de réhabiliter ou non le stade de la Mousson, choix de l'emplacement du projet...).

Afin de rendre effectif le droit à l'information et de participation des publics, il est recommandé :

- D'informer régulièrement les publics des actualités du projet, qui sont par ailleurs diffusées par voie de presse, en actualisant le site internet et en envoyant des newsletters régulières (au moins 2 fois par an)
- D'organiser, comme initialement prévu, une réunion publique dont les objectifs pourraient être d'informer les riverains, citoyens et citoyennes et parties prenantes (acteurs associatifs, élus, collectivités, acteurs économiques) de l'état des lieux actuel du projet de stade (financement, aménagements prévus), et de recueillir leurs questionnements, avis et propositions concernant l'ensemble des sujets (opportunité, financement, alternatives possibles, choix des aménagements)
- De mettre à disposition des publics tous les résultats des études qui seront menées dans les phases ultérieures du projet, notamment les études d'impact et environnementales
- D'être transparent sur les coûts totaux du projet, et les modes de financement du projet (y compris s'agissant de la part des investissements publics, privés)
- De répondre aux questionnements concernant l'évaluation des différents impacts du projet en matière environnementale (évaluation carbone, choix énergétiques, choix des matériaux, pollution de l'air, artificialisation)
- De détailler davantage les mesures prévues pour encourager le recours aux mobilités actives (marche, vélo) pour se rendre au stade les soirs de matches, ainsi que les dispositifs de sécurité qui seront mis en œuvre (aux abords des stades, dans les quartiers environnants et transport)
- De communiquer très clairement le nouveau calendrier des suites du projet ainsi que la manière dont les responsables du projet prévoient d'associer les publics et acteurs à ces différentes phases
- Ainsi, il est recommandé de continuer à réunir régulièrement (de manière trimestrielle à minima), le comité de suivi en élargissant sa composition, pour faire le point sur les différentes évolutions du projet. Aussi, pourraient être associés à cette instance : des associations et collectifs (représentants et représentantes de collectifs de riverains, d'associations environnementales), des acteurs économiques (CCI, entreprises intéressées pour être intégrées au projet d'aménagement autour du stade), ou encore les clubs de supporters.
- Enfin, il est demandé aux responsables du projet de publier une réponse à ce présent document, en clarifiant ses engagements en matière de poursuite de la concertation continue.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Bilan de la concertation préalable rédigé par Nicole KLEIN et Sophie GIRAUD : <https://www.stadelouisnicollin.fr/wp-content/uploads/2021/11/15-11-2021-bilan-cndp-stade-louis-nicollin-1121-8.pdf>

Pages 4 et 5 : Tableau de synthèse des demandes de précisions et/ou recommandations

Pages 66 à 71 : Tableau de demandes de précisions et recommandations des garantes

Annexe 2 : Rapport de la maîtrise d’ouvrage, en réponse au bilan des garantes :
<https://www.stadelouisnicollin.fr/wp-content/uploads/2022/03/rapport-du-mo-en-reponse-aux-garantes.pdf>

Pages 15 à 19 : Synthèse des contributions et réponses de la maîtrise d’ouvrage

Pages 21 à 37 : Enseignements de la concertation et engagements pour la poursuite du projet

Annexe 3 : Lettre de mission de la Présidente de la CNDP, Mme Chantal JOUANNO, à destination de Mme Sofia ALIAMET



LA PRESIDENTE

Paris, le 07 février 2022

Madame,

Lors de sa séance plénière du 02 février 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de nouveau stade Louis Nicollin à Pérols, au sud de Montpellier.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet comportant des enjeux environnementaux et socio-économiques fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci. Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

La concertation continue sur ce projet a été décidée en application de l'article L121-14 du Code de l'environnement, suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 30 août 2021 au 15 octobre 2021 sous l'égide de Mme Sophie GIRAUD et Mme Nicole KLEIN.

Rappel des objectifs de la concertation continue :

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L121-1, L121-1-1, L121-14 et R121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre les phases dites « amont » et « aval ». Autrement dit, entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique, **les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le MO, et surtout en être informés régulièrement.**

Votre rôle et mission de garante : prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte

Dans le cadre de l'article L121-14 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul responsable de projet. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par les responsables du projet. Vous êtes prescripteur de ces modalités. Il convient particulièrement de veiller à ce que le responsable de projet mette en place les moyens humains et financiers adéquats pour que cette concertation continue soit utile au public.

Sofia ALIAMET
Garante de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique
Projet de de nouveau stade Louis Nicollin à Pérols, au sud de Montpellier

LA PRESIDENTE

Votre rôle doit s'appuyer sur trois éléments clés :

- Les recommandations faites dans le bilan des garantes de la concertation préalable,
- Les engagements pris par le responsable de projet relatifs aux mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation préalable (L.121-13, L.121-16, R.121-9, R.121-24 CE),
- L'avis de la CNDP du 02 février 2022 sur la qualité de la réponse du responsable de projet N° 2022 / 11 / STADE NICOLLIN MONTPELLIER / 5

Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet pour l'amener à suivre les recommandations contenues dans votre bilan et à respecter les engagements qu'il a pris. Vous avez également toute latitude pour introduire de nouvelles préconisations permettant de mieux garantir le droit à l'information et à la participation des publics. Il est primordial que la concertation continue ne se résume pas à la concertation avec les parties prenantes.

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter les **formes d'information et de participation à la durée d'élaboration du projet jusqu'à l'enquête publique** :

- clarifier pour les publics les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche ;
- ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte ;
- assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics ;
- assurer les possibilités de contribution du public et d'échanges directs entre lui et le maître d'ouvrage, la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis, veiller à ce que des réponses soient apportées par le maître d'ouvrage à toutes les questions, observations et propositions ;
- demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire.

Si votre mission dure au-delà de 12 mois, elle sera rythmée par la publication de rapports intermédiaires annuels. Ces derniers sont de nature à rappeler le cadre légal et de principe de la concertation et à permettre aux publics de suivre les évolutions du projet et de la démarche de participation. Si nécessaire, vous pouvez rédiger des notes d'observation, qui ont pour but de rappeler aux organisateurs les engagements pris ou les règles de base de la concertation.

Durant toute la durée de votre mission, vous devez vous mettre à disposition des participantes et participants, être visibles et expliciter votre rôle. Le public doit pouvoir vous contacter directement, notamment par la diffusion de votre adresse mail. En effet, **vous constituez un recours possible en cas de désaccord** sur le déroulement du processus de concertation ou sur les expertises produites. Si vous êtes sollicitée par le public et si vous jugez que les réclamations sont fondées, vous devez demander au responsable de projet et aux acteurs décisionnaires qu'ils les considèrent. Si vos

Sofia ALIAMET

Garante de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique

Projet de de nouveau stade Louis Nicollin à Pérols, au sud de Montpellier

LA PRESIDENTE

recommandations ne sont pas prises en compte, vous devrez faire état de ces difficultés dans votre rapport (voir plus bas). Dans tous les cas, il est essentiel de rendre compte aux personnes des suites de leurs sollicitations.

Enjeux de la concertation identifiés au stade de votre nomination

L'avis du 02 février 2022 identifie un certain nombre d'enjeux et de points d'attention pour la concertation continue de ce projet. Dans cet avis, la CNDP recommande à ce que :

- un dispositif participatif commun soit mis en place, afin que le public puisse débattre du projet du stade et du projet de modification de la ZAC Ode à la Mer acte 1 ;
- le comité de suivi soit élargi à d'autres acteurs locaux, ainsi que des habitants, au-delà des collectivités concernées ;
- une évaluation de l'empreinte carbone du bâtiment soit réalisée ;
- un temps d'échange sur les questions de circulation et accessibilité soit organisé, afin de présenter l'étude réalisée sur la mobilité et ses résultats.

Vous veillerez également à un retour régulier et de qualité par le responsable de projet vers le public lors des étapes de progression sur les études préopérationnelles.

Conclusions de la concertation continue

Comme prévu par l'article L.121-14 du Code de l'environnement, vous remettrez à la CNDP à l'issue de votre mission un rapport final présentant la façon dont elle s'est déroulée. Ce rapport comporte une présentation des étapes de la concertation continue, une synthèse des observations et propositions présentées, votre appréciation indépendante sur la qualité de l'engagement du responsable de projet concernant la participation et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. Il met l'accent sur **la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions**. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO et à la CNDP qui le publie sans délai sur leurs sites et est joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.121-11 du Code de l'environnement.

La concertation continue est une **démarche démocratique encadrée par la loi**, dont le respect est sous votre garantie, au nom de la CNDP. A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie selon des montants fixés dans l'arrêté du 29 juillet 2019. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

Sofia ALIAMET
Garante de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique
Projet de de nouveau stade Louis Nicollin à Pérols, au sud de Montpellier

LA PRESIDENTE

Relations avec la CNDP :

Il est nécessaire que nous puissions **conserver un contact étroit** afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité des documents produits pour les publics, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel, etc.). Le bureau se tient à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal
JOUANNO
chantal.jouanno

Signature numérique
de Chantal JOUANNO
chantal.jouanno
Date: 2022.02.09
08:45:20 +01'00'

Chantal JOUANNO